

Groupe scolaire de la Plaine – Samedi 6 décembre 2003

Débat sur les questions n° 13 et n°14 : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ? Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?

Déséquilibre du débat. Une quarantaine d'enseignants, une dizaine de parents. Manquait une personne responsable de l'intégration pour animer le débat.

Un groupe d'enseignants arguant que ce débat était faussé, a refusé de participer au simulacre de débat. Le faire, ce serait cautionner cette situation sur la loi d'orientation, ce serait valider des décisions qui sont déjà prises. Ce groupe a quitté la salle pour organiser un espace de discussion libre dans une autre pièce.

Grand malaise dans la salle. Une partie des enseignants est partie, d'autres sont restés tout en affirmant être solidaires, d'autres sont restés avec les parents et ont décidé de « débattre » quand même. S'est greffée en plus une tentative de récupération politique, ce qui était vraiment inacceptable.

Une mère d'enfant trisomique est intervenue. Elle a exprimé son impression que les enfants trisomiques ne sont pas considérés comme des personnes. Le départ des enseignants est associé au refus de parler du sujet. Il lui a donc été expliqué par d'autres enseignants que non. Il faut pour ces enfants plus de moyens, un travail d'intégration et d'accueil.

Pour une politique d'intégration, il faut moins de 2 heures de trajet. Le département du Val de Marne dispose de 2 classes de trisomiques dont une à La Plaine (Cachan).

Paul Doumer accueille 3 classes spécialisées avec enseignements titulaires du Capsais ? Manque d'enseignants spécialisés

Handicap visuel à Paul Doumer (Cachan)
Handicap auditif à Créteil
Troubles somatiques à Paul Doumer

L'école maternelle est un lieu d'accueil. Pas de a priori. Socialisation des enfants handicapés. Plus on monte dans la scolarité, moins on les accueille.

L'école élémentaire est un lieu d'acquisition. Des enfants ne peuvent acquérir à la même vitesse que les autres. Handicap géré par la médecine hospitalière. La pédagogie revient aux enseignants. Structure à dominante sanitaire ne permet pas d'avancer. Problème de la double tutelle.

Pour mémoire :

En cycle 1, accueil de 27900 élèves handicapés

Collège, 11 000 sont concernés

Au lycée, 5000 seulement

Il faudrait tenir compte de la gravité du handicap, des locaux inadaptés à l'accueil des handicapés.

Pour l'intégration individuelle : l'enseignant est obligé d'accueillir un enfant handicapé, sans auxiliaire de vie scolaire, dans une classe banale de 30 élèves. Or l'enfant handicapé demande plus d'attention.

Des parents demandent d'exclure l'enfant qui présente un handicap. Et des familles refusent que leur enfant soit intégré dans une structure spécialisée. Le ministère de l'Education Nationale soutient les parents. Un binôme pour cet enseignant est nécessaire pour la sécurité des enfants (et non pour le confort des enseignants !!). Politique d'intégration demandée. Il est rappelé que la suppression d'emploi jeunes ne va pas dans le même sens.

L'intégration demande à un enfant une surcharge de travail colossale : en dehors du temps scolaire, il y a la rééducation, l'orthophoniste, le kiné, etc... l'enfant n'a plus de temps libre. Et les parents réduisent leur activité professionnelle à un temps partiel, quand l'un des parents ne cesse pas carrément de travailler.

Il ne s'agit pas d'un réel débat mais plutôt d'un état des lieux des carences de l'Education Nationale, des besoins cruciaux des enseignants pour le bon fonctionnement de leur classe.

DES MOYENS HUMAINS ET DES MOYENS FINANCIERS

Les enseignants sont unanimes :

Pas de moyens pour une vraie politique d'intégration

Départs en retraite non remplacés pour les médecins scolaires, psychologues, rééducateurs.

Dégradation de leur situation et de celle des enfants présentant un handicap.

Inégalité du traitement du handicap selon les départements.

Inégalité selon la position sociale

Inégalité selon le handicap

Disparition des aide-éducateurs à déplorer

Besoin d'aide spécialisée pour ces enfants

Lever le secret médical sur le dossier concernant le handicap : décroisonner les services et mettre en place un réel partenariat.

Non à l'intégration à tout prix : les structures spécialisées doivent être maintenues car tous les handicaps ne peuvent pas être intégrés.

Samedi 13 décembre – Débat sur les questions n° 12 et 16 : comment les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ? quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative, en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves

Les enseignants ont décidé de faire classe. La confusion du 6 décembre a démobilisé les quelques parents. Les questions 12 et 16 auraient pourtant mérité que nous nous y arrêtions tous.

Anne-Claire EBERHARD

Tel : 01 46 63 50 21 – Mél : anneclaireeberhard@hotmail.com